



OPTIMISEZ LE DIALOGUE SOCIAL!

Entreprises de plus de 11 salariés

Avoir des représentants du personnel est bénéfique pour votre entreprise!

- Gagner en **sécurité** : adhérez à l'obligation « représentants du personnel »
- 2 Oser les mots pour libérer les maux
- Diriger avec sérénité : 10 demandes, 1 seul interlocuteur
- 4 Limiter les risques sociaux



Si vous êtes dans une de ces situations...

- Mon effectif augmente : suis-je concerné par la **mise en place** de délégués du personnel ?
- Mes dernières élections ont eu lieu il y a 3 ans. Que dois-je faire?
- Puis-je me dispenser d'élections de représentants du personnel ?

Nous avons des solutions à vous proposer!



Favoriser le dialogue : saisissez l'opportunité!

Les atouts de notre proposition

SIDULIUUT

- 1 Connaissance **approfondie** de votre entreprise et de votre environnement social
- 2 Accompagnement personnalisé **de A à Z**
- 3 Maîtrise de la complexité juridique
- 4 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Elaboration du planning sur 3 ans

Préparation du projet de protocole électoral

Assistance du déroulement des élections

Rédaction des procès-verbaux destinés à l'administration

Prix sans surprise

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance







www.cabinet-chaussinand.fr contact@cabinet-chaussinand.fr 6, Bd Alexandre de Fraissinette Résidence « Le Xénon » Allée B « Netbureautique » 42100 **St Etienne** Tél. 04 75 33 22 00 63 avenue de l'Europe 07100 **Annonay** Tél. 04 75 33 22 00